

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 32	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-7 :

Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et du Programme d'Économie Circulaire.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009,
VU la loi de Transition Énergétique du 22 juillet 2015 et les objectifs fixés aux collectivités en matière de prévention et de valorisation des déchets,
VU le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 portant obligatoire l'établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 octobre 2015 relative à l'engagement de Metz Métropole dans une démarche " Zéro Déchet, Zéro gaspillage",
VU le Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire signé entre Metz Métropole et l'ADEME le 10 décembre 2015 pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'économie circulaire sur la période 2016-2018,

CONSIDÉRANT la dynamique initiée en 2010 avec l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets soutenu par l'ADEME en vue de réduire les quantités de déchets,
CONSIDÉRANT la nécessité pour Metz Métropole d'élargir les axes de travail de réduction et de valorisation des déchets et de les coupler avec le développement économique du territoire,

S'ENGAGE à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'Économie Circulaire,
S'ENGAGE à réaliser une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de la Tarification Incitative d'ici la fin du contrat d'objectifs conclu avec l'ADEME,
S'ENGAGE à établir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont les actions ciblent l'ensemble des acteurs produisant des déchets collectés et traités par la collectivité.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES' around its perimeter. The signature is a cursive script that starts with a large 'H' and ends with a long horizontal stroke.

Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un avenant à une convention de coproduction de l'opéra <i>La Traviata</i> (Verdi). Annexe : Avenant 3. ✕	1 1	
Point 2.1 – Adoption des tarifs de location de salles de l'Opéra-Théâtre de MM pour 2017. ✕ Annexe : Tableau.	1 1	
Point 2.2 – Adoption du règlement de location du péristyle intérieur. ✕ Annexe : Règlement.	1 1	
Point 3 – Mise en place d'un dépôt de garantie pour la mise à disposition de badges électroniques individuels d'accès à la salle de tennis du complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury. ✕	1	
Point 4 – Partenariat avec le Club Vosgien et la FFRP : reconduction des conventions pour les prestations de balisage des itinéraires de la carte des balades nature. Annexe : Convention avec la FFRP. ✕ Annexe : Convention avec le Club Vosgien. ✕	1 1 1	
Point 5 – Convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre MM et les communes volontaires. ✕ Annexe : Convention de coopération. ✕	1 1	
Point 6 – Attribution des marchés relatifs à la conteneurisation du territoire. ✕	1	
Point 7 – Elaboration et mise en œuvre PLPDMA et du Programme d'Economie Circulaire. ✕	1	
Point 8 – Voiries affectées au METTIS : renouvellement de la convention de prestations de services entre MM et la Ville de Metz. ✕ Annexe : Convention de prestations de services. ✕ Annexe : Périmètres de voiries.	1 1 14	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Délib - AR

Hélène KISSEL